

Résultats des négociations sur les stratégies et programmes de la politique de cohésion pour 2007-2013



INTRODUCTION

Pour la période de programmation 2007-2013, les négociations entre la Commission et les autorités grecques ont débouché sur une amélioration et une simplification du système de mise en œuvre des Fonds structurels en Grèce, en concentrant les dépenses sur des priorités moins nombreuses, mais de valeur supérieure, par rapport aux périodes de programmation précédentes. Le nombre de programmes a été réduit de 25 à 14 et les dépenses ont été concentrées sur cinq priorités thématiques dans le droit fil de l'agenda de Lisbonne: investissements dans le secteur productif de l'économie; société de la

connaissance et innovation; emploi et cohésion sociale; attractivité de la Grèce et de ses régions en tant que lieux d'investissement, de travail et de vie; et amélioration du cadre institutionnel.

La planification stratégique de la Grèce pour la période 2007-2013 sera mise en œuvre par le biais de huit programmes opérationnels thématiques et de cinq programmes opérationnels régionaux. Un de ces programmes a trait à la constitution d'une réserve nationale pour imprévu, relevant de l'objectif de convergence. Trois des programmes thématiques et cette réserve pour imprévu sont cofinancés par le Fonds social européen (FSE), tandis que cinq

des programmes thématiques et tous les programmes régionaux sont financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le Fonds de cohésion (FC) apporte un financement supplémentaire pour les programmes d'accessibilité et environnementaux. Parmi les programmes opérationnels, la Grèce a présenté cinq programmes à objectifs multiples couvrant les régions relevant des objectifs de convergence et de compétitivité régionale et d'emploi. En outre, la Grèce participera à 12 programmes de coopération territoriale¹.

LA POLITIQUE DE COHÉSION FACE AUX PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI ET AUX ENJEUX DE DEMAIN

Réduire les disparités régionales

La Grèce présente d'importantes disparités régionales en ce qui concerne la répartition des revenus et les structures économiques. À l'exception des deux centres métropolitains d'Athènes et de Thessalonique, toutes les régions n'ont pas atteint la masse critique en termes de taille, de population, de capital productif et technologique, et de structures administratives pour être concurrentielles.

Les programmes grecs pour la période 2007-2013 tiennent compte de zones territoriales spécifiques, telles que des îles, des montagnes ainsi que des régions peu voire très peu peuplées. Par exemple, dans le cadre des cinq programmes régionaux, les îles bénéficieront d'investissements au titre des Fonds structurels d'un montant de 648,5 millions d'euros, les zones montagneuses de 832,6 millions, les régions peu peuplées de 271,4 millions et les zones rurales de 815 millions. De plus, un important projet consistant à relier les îles des Cyclades au réseau

¹ Les chiffres mentionnés dans les sections qui suivent font uniquement référence aux interventions prévues par les programmes relevant de l'objectif de convergence et, le cas échéant, de celui de compétitivité régionale et d'emploi. Il est impossible de déterminer la contribution exacte de chaque État membre à un thème donné dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne.

FINANCEMENT PAR OBJECTIF ET PAR FONDS

Objectif	Fonds	Financement communautaire en €	Financement public national en €	Financement privé national en €	TOTAL en €
Convergence*1	FC	3 697 160 864	1 153 680 864	0	4 850 841 728
	FEDER	11 642 000 000	2 874 728 067	0	14 516 728 067
	FSE	4 235 800 402	1 225 232 818	0	5 461 033 220
Total pour l'objectif de convergence		19 574 961 266			
Compétitivité régionale et emploi (CRE)	FEDER	507 300 178	297 700 000	0	805 000 178
	FSE	128 000 001	137 033 982	0	265 033 983
Total pour l'objectif CRE		635 300 179			
Coopération territoriale européenne	FEDER	209 515 579		0	209 515 579
Total FC		3 697 160 864			
Total FEDER		12 358 815 757			
Total FSE		4 363 800 403			
TOTAL		20 419 777 024	5 688 375 731	0	26 108 152 755

*1 L'objectif de convergence concerne les régions caractérisées par un faible taux du PIB et d'emploi, et dont le PIB par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne communautaire entre 2000 et 2002. Il s'applique à 100 régions, ce qui représente environ 35 % de la population de l'UE-27, et vise à promouvoir des conditions favorables à la croissance et à une convergence en temps réel dans les États membres et les régions les moins développés. L'objectif de compétitivité régionale et d'emploi s'applique au reste de l'UE, à savoir 168 régions, ce qui représente environ 65 % de la population de l'UE-27. Il a pour but d'améliorer la compétitivité et l'attrait des régions, ainsi que de stimuler leur taux d'emploi.

électrique continental a été planifié avec un budget public total de 250 millions d'euros.

Les négociations ont débouché sur une stratégie comprenant la création et le développement de pôles de croissance compétitifs contrastant avec l'approche précédente, moins ciblée.

Mettre en œuvre le programme de Lisbonne

En 2006, dans son évaluation des progrès du programme national de réforme (PNR) grec, la Commission invitait la Grèce à porter davantage d'attention à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI), à la modernisation de l'administration publique, aux politiques actives du marché du travail ainsi qu'à l'éducation et à la formation. Le cadre de référence stratégique national (CRSN) grec alloue des ressources importantes aux domaines politiques susmentionnés.

Pour la période 2007-2013, le CRSN grec s'engage à augmenter les investissements dans les priorités de Lisbonne pour la croissance et l'emploi par rapport à la période de programmation 2000-2006, où moins de 55 % des fonds leur étaient affectés. De manière plus spécifique, dans le cadre de l'objectif de convergence, au minimum 62 % de la contribution communautaire seront alloués aux priorités de Lisbonne (12 milliards d'euros sur un total de 19,4 milliards), tandis que, pour l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi, au moins 67 % des Fonds communautaires seront consacrés à la promotion de ces objectifs (430 millions d'euros sur un total de 635 millions). En outre, à la suite du processus de négociation sur les programmes individuels, l'objectif d'affectation dans les régions de convergence a augmenté de 62 % à 68 % et, dans les régions de compétitivité et d'emploi, de 67 % à 73 %.

Réagir à la mondialisation et aux changements structurels

Depuis 1999, la Grèce a connu une forte croissance économique, de 4,4 % en moyenne, avec une croissance de la productivité de la

main-d'œuvre supérieure à la moyenne européenne. En dépit de cela, le PIB par habitant a été estimé à 83 % de la moyenne européenne en 2006, tandis que le taux d'emploi (60,7 %) pour la même année est resté sensiblement inférieur aux objectifs communautaires, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes et les travailleurs âgés. L'inflation, d'environ 3 %, est également supérieure à la moyenne de la zone euro. Si l'on fait une comparaison au niveau international, la Grèce est très peu performante dans des domaines tels que la compétitivité, l'innovation, les dépenses en R&D et la pénétration des TIC. Une évaluation préliminaire indique que les Fonds structurels pourraient mener à une augmentation du PIB réel de près de 3,5 % et créer jusqu'à 95 000 emplois en Grèce d'ici à 2015.

En Grèce, les investissements de la politique de cohésion continueront à améliorer les infrastructures de transport et l'**accessibilité**. Près de 30 % du budget total au titre de la politique de cohésion (6 milliards d'euros) seront investis dans les infrastructures de transport, dont une grande part (3 milliards d'euros) sera affectée à des projets liés au réseau transeuropéen de transport (RTE-T). D'ici à 2015, les réseaux routiers RTE grecs devraient être achevés et la relative inaccessibilité de certaines régions et autres territoires éloignés ne devrait plus subsister, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles possibilités d'investissement et d'activité économique, dont le tourisme. Plusieurs corridors d'infrastructures de transport ferroviaire RTE seront également cofinancés. À la suite des négociations, les cinq programmes régionaux ont inclus un engagement horizontal à prendre en compte le vieillissement rapide de la population grecque ainsi que les groupes défavorisés lors de la préparation de tous les projets relatifs aux infrastructures de transport.

La part de la R&D dans le PIB grec est extrêmement basse, proche de 0,6 %. La Grèce ambitionne de porter ce chiffre à 1,5 % d'ici

à la fin de la période de programmation par le biais d'investissements au titre des Fonds structurels de plus de 3,6 milliards d'euros (18 % de l'allocation communautaire totale) dans la **RDI**. L'objectif est de renforcer la recherche et la technologie et de promouvoir l'innovation dans tous les secteurs, dans le cadre d'une campagne visant à restructurer l'économie grecque et à la faire évoluer vers une économie de la connaissance.

Pour la période 2007-2013, la Grèce s'est engagée à développer et à améliorer ses **infrastructures et services TIC**. Un montant de 1,6 milliard d'euros (8 % de la contribution communautaire totale pour le pays) sera alloué à ce domaine. À la suite des négociations, il a été décidé de réorienter la stratégie de convergence numérique vers des actions et des projets présentant une valeur ajoutée immédiatement tangible pour les utilisateurs finaux (citoyens et entreprises), en opposition à la stratégie de 2000-2006 qui misait plus sur l'interconnexion et la numérisation des services publics. L'objectif est de parvenir à une convergence numérique à travers l'intégration et l'utilisation systématique des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le soutien à l'**esprit d'entreprise**, en particulier aux PME, s'élèvera à 1,3 milliard d'euros (6 % de l'allocation totale des Fonds structurels). En Grèce, la nouvelle initiative JEREMIE investira dans le microcrédit et le capital d'amorçage, le Fonds européen d'investissement faisant office de fonds de participation. Les montants initialement affectés au fonds JEREMIE dans le cadre de différents programmes nationaux et régionaux totalisent 100 millions d'euros.

Le soutien à la **capacité d'adaptation des ressources humaines et des sociétés** s'élèvera à 587 millions d'euros (2,8 % de l'allocation totale des Fonds structurels). La mise en œuvre de cette politique vise à développer un cadre global pour la formation professionnelle continue à destination des travailleurs et des employeurs,

particulièrement dans les PME, mais aussi des indépendants, afin d'améliorer la qualité de ce type de formation et d'augmenter le nombre de participants. L'objectif est également de planifier et de déployer des programmes dans des domaines appropriés du FSE grâce à l'intervention d'acteurs socioéconomiques, dont les partenaires sociaux, des ONG représentatives et des organisations professionnelles, et de développer des politiques et des services pour anticiper et gérer efficacement l'évolution économique.

L'**investissement dans le capital humain** s'élèvera à 1,6 milliard d'euros (7,8% de l'enveloppe financière totale) et visera à améliorer la qualité de l'éducation, à promouvoir l'inclusion sociale, à moderniser les systèmes en place de formation professionnelle initiale et d'enseignement professionnel, à relier l'éducation au marché de l'emploi, à stimuler l'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes, et à renforcer les ressources humaines dans le but de promouvoir la recherche et l'innovation.

Évolution démographique et marchés du travail, sociétés et économies favorisant davantage l'inclusion

L'aide destinée à **rehausser le taux d'emploi** s'élèvera à 1,6 milliard d'euros (7,8% de l'allocation totale des Fonds structurels). Elle a pour but de stimuler l'emploi des jeunes et des femmes par des politiques actives de l'emploi, de motiver les chômeurs de longue durée et les personnes appartenant à des groupes sociaux spécifiques et menacées d'exclusion, et d'améliorer l'efficacité des politiques en matière d'emploi.

L'**inclusion sociale** bénéficiera d'une aide de 397 millions d'euros (1,9% de l'enveloppe financière). Ce soutien vise à promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des groupes socialement vulnérables, à soutenir l'esprit d'entreprise à vocation sociale pour l'intégration des groupes vulnérables au sein de la population active, et à améliorer les services sociaux à destination des personnes dans le besoin. En outre, un soutien spécifique à l'inclusion sociale des **immigrés** s'élèvera à 37,6 millions d'euros (0,2% de l'allocation communautaire totale).

Enfin, l'aide aux **pactes et aux initiatives de mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion sociale** se montera à 21,5 millions d'euros (0,1% de l'enveloppe des Fonds structurels).

Relever les défis du développement durable, du changement climatique et de l'énergie

L'amélioration de l'**environnement, la promotion de la croissance durable et la lutte contre le changement climatique** sont des priorités stratégiques clés pour la Grèce pour

la période 2007-2013. Le pays compte investir 5,5 milliards d'euros des Fonds structurels (27% de l'allocation communautaire totale) dans ce domaine. De ce montant, 2,6 milliards d'euros (13%) serviront à financer des activités de lutte contre les effets du changement climatique, et 625 millions d'euros (3%) seront consacrés à la promotion des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique. L'objectif est d'assurer une gestion moderne et efficace des déchets, un approvisionnement en eau plus propre et une protection des ressources disponibles, ainsi qu'une meilleure préservation de la nature. Cela aura pour effet de rendre les régions grecques plus attrayantes comme lieu de résidence, d'enrayer l'exode rural vers les grandes villes, et de soutenir les services touristiques. Les investissements dans l'expansion du réseau de distribution de gaz aux grandes villes du Nord et du centre seront bénéfiques pour l'environnement et réduiront la dépendance au pétrole. Accompagnés d'investissements considérables dans les énergies renouvelables, ces projets créeront de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée en dehors des grandes villes.

Les négociations ont apporté des améliorations significatives en utilisant les programmes des Fonds structurels comme principal outil d'harmonisation du pays avec les politiques communautaires en matière de gestion des déchets et de l'eau, et de biodiversité. Près de la totalité des investissements du pays dans ces trois politiques environnementales proviennent des Fonds structurels. Le résultat espéré à l'issue de la période de programmation est en parfaite conformité avec la législation communautaire dans des domaines tels que le traitement des déchets, la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité.

LA POLITIQUE DE COHÉSION RENFORCE LA BONNE GOUVERNANCE, L'ADHÉSION ET LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Renforcer la gouvernance et le partenariat à plusieurs niveaux

En Grèce, le système de gestion des Fonds structurels est relativement centralisé, le ministère de l'économie et des finances constituant la seule autorité de gestion, et jouant également le rôle de coordinateur pour les cinq programmes opérationnels régionaux. En comparaison avec la période 2000-2006, un effort majeur a été réalisé pour réduire le fardeau administratif de la programmation en diminuant radicalement le nombre de programmes opérationnels et de bénéficiaires finaux à travers une procédure de «certification» de leurs capacités de gestion. Ces améliorations devraient accroître la concentration stratégique des ressources. De plus, le fait que les programmes régionaux couvrent plusieurs régions implique que tant la programmation que

l'investissement puissent porter sur des unités territoriales mieux intégrées et plus grandes, en ayant à l'esprit des objectifs plus stratégiques.

Durant les négociations, les améliorations précitées ont été fortement encouragées. Une conséquence directe des négociations est la désignation d'organismes/services chargés de la mise en œuvre ou de la coordination d'actions liées au même domaine thématique (environnement, société de l'information, éducation, santé) dans les différents programmes.

En comparaison avec la période 2000-2006, la période 2007-2013 verra un renforcement du principe de partenariat, en particulier dans sa dimension régionale. Cela se traduit par l'extension des responsabilités des partenaires à toutes les phases de programmation et à la consultation systématique à tous les niveaux, par l'élargissement de la composition des comités de suivi des programmes, ainsi que par l'intégration de nouvelles procédures de sélection et de mise en œuvre de plans de développement locaux grâce à des subventions globales (par exemple, en matière de développement urbain).

Développement des capacités institutionnelles

Les actions de renforcement de la capacité administrative constituent une composante essentielle de la programmation pour 2007-2013 en Grèce. Elles reflètent la volonté politique et les engagements spécifiques inclus dans le PNR en ce qui concerne une amélioration dans ce domaine.

Le renforcement de la capacité institutionnelle sera principalement pris en charge par le programme opérationnel «Réforme administrative» et correspond à une aide financière de 116 millions d'euros (0,6% du total des Fonds structurels). L'objectif est d'améliorer la qualité des politiques publiques en modernisant le cadre réglementaire et en réformant les structures et les procédures, afin de développer les ressources humaines au sein de l'administration publique et de renforcer les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des actions publiques.

Ce programme devrait également contribuer indirectement à l'amélioration de la capacité de gestion et de mise en œuvre de la politique de cohésion; à savoir les activités de préparation, de gestion, de suivi, d'évaluation, d'information et de contrôle des programmes opérationnels. Ces objectifs seront principalement réalisés grâce à des dotations d'assistance technique.

Au cours de la période 2007-2013, la Grèce aura également recours au nouveau mécanisme de soutien financier JASPERS pour améliorer la qualité des infrastructures majeures et des principaux projets environnementaux.

Prise en compte des politiques efficaces, renforcement des connaissances et diffusion des bonnes pratiques

Un seul programme grec (programme opérationnel «Attique») contient une priorité spécifique ciblant la «régénération des **zones urbaines**». Cette priorité bénéficiera d'un soutien communautaire de

141 millions d'euros. Toutefois, d'autres programmes régionaux envisagent des investissements dans les zones urbaines de manière transversale dans tous les axes prioritaires, à hauteur de près de 3 milliards d'euros des Fonds structurels. Le CRSN grec stipule que la nouvelle initiative JESSICA pour le développement urbain pourrait être utilisée; référence lui est faite dans les cinq programmes opérationnels régionaux.

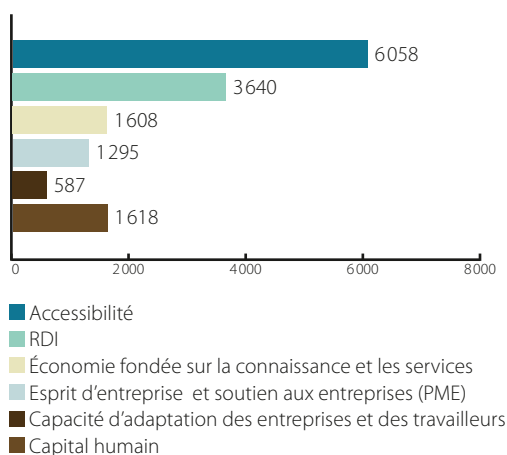
Durant la période 2000-2006, l'initiative communautaire EQUAL a cherché à explorer et tester de

nouveaux moyens de lutter contre toutes formes de discrimination et d'inégalités au sein du marché du travail. Elle a été mise en application à travers des partenariats de développement impliquant les parties concernées clés telles que les autorités locales et régionales, les services publics d'emploi, des ONG, le secteur privé et les partenaires sociaux. Au cours de la période de programmation 2007-2013, les principes d'EQUAL, à savoir le **partenariat et la responsabilisation, l'innovation, l'intégration, la coopération transnationale et l'intégration**

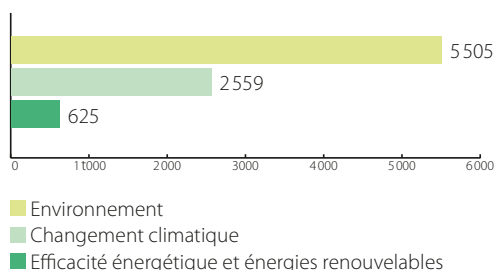
de la dimension de genre, ainsi que les enseignements tirés des champs thématiques EQUAL (accès au marché de l'emploi et réinsertion professionnelle, lutte contre le racisme, création d'entreprises, économie sociale, formation tout au long de la vie, adaptation au changement, conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et intégration des demandeurs d'asile) seront mis en avant et intégrés dans toutes les couches stratégiques des trois programmes financés par le FSE.

CONTRIBUTION DE LA POLITIQUE DE COHESION AUX PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2007-2013*2, MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS

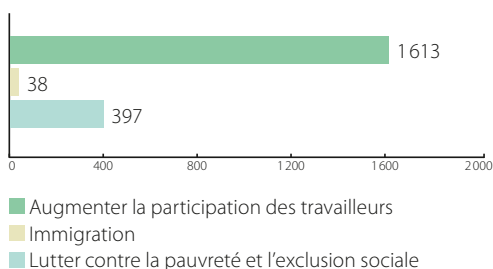
Réagir à la mondialisation et aux changements structurels



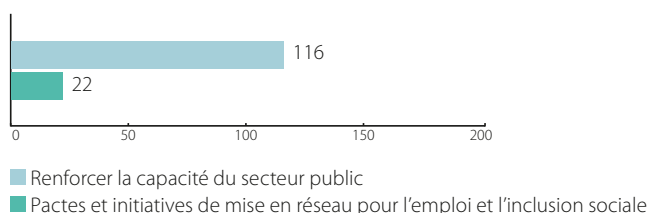
Relever les défis du changement climatique



Évolution démographique et marchés du travail, sociétés et économies favorisant davantage l'inclusion



Renforcement de la gouvernance, de l'adhésion et des capacités institutionnelles



*2 La somme des sections individuelles est supérieure au total des fonds disponibles dans le cadre de la politique de cohésion pour la Grèce (20 419 777 024 euros) car certaines catégories se retrouvent dans différentes priorités thématiques. Par exemple, la RDI reçoit d'importants investissements au titre du capital humain, qui sont également repris séparément.

Pour plus d'informations sur la politique de cohésion en Grèce:
http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/greece/index_fr.htm

Pour un aperçu de la politique régionale de l'UE, consultez le site web Inforegio:
http://ec.europa.eu/regional_policy/

Consultez le site web de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances pour plus d'informations:
<http://ec.europa.eu/social/>